

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 91 (1955)
Heft: 42

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: **Vaud:** Fonds de lutte. — Ont-ils mérité cela? — Vevey. — Association vaudoise des maîtres prim.-sup. — Guilde de travail. — A. V. M. G. — Cercle lausannois des maîtresses enfantines. — Nécrologie: † E. Ravussin. — **Genève:** U. I. G. M.: Regards sur l'avenir. — Trop de succès. — Groupe des jeunes. — U. I. G. D.: Rappel. — Radio. — U. A. E. E.: Groupe d'échange. — C. E. M. E. A. — **Neuchâtel:** Comité central. — Y a-t-il un remède au capitalisme? — Assurance-accidents. — Association des anciens élèves de l'E. N. — Bienvenue.

PARTIE PÉDAGOGIQUE: Une œuvre, un idéal. — E. F.: Le dixième anniversaire de la Charte des Nations Unies. — Bibliographie. — Fiche. — P. Guignard: Cours civiques. — M. Chantrens: Contribution à la méthodologie de l'éducation civique.

Partie corporative

VAUD

S.P.V. — SECTION D'AIGLE

FONDS DE LUTTE

La décision prise par l'Assemblée des délégués de la Fédération de créer ce « Fonds » (voir « Bulletin » du 29 octobre 55) a été bien accueillie par les membres des Associations du personnel. En ce qui nous concerne, des centaines de versements ont été faits au cpte de ch. de la S.P.V. II 2226, Lausanne. Beaucoup de collègues ont eu l'amabilité d'ajouter quelques mots gentils au dos des coupons. Qu'ils en soient remerciés ! C'est un précieux encouragement pour les responsables... car il y aura toujours des collègues à défendre, des inégalités à effacer, des cas spéciaux à régler. En comparaison de ce qui a été fait (et de ce qui reste à faire), reconnaissons que les 5 francs réclamés sont fort peu de chose. Que les retardataires se hâtent ; le caissier S.P.V. leur saura gré de lui faciliter la tâche.

E. B.

ONT-ILS MÉRITÉ CELA ?

On comprend que l'*Educateur* ait été heureux d'annoncer il y a quelques semaines ce qu'il a appelé des bonnes nouvelles. Il est juste en effet que ceux qui dispensent l'instruction à la nation, cette instruction qui est à la base de notre vie moderne, soient traités selon l'importance de leur fonction et des services qu'ils rendent. Notre peuple semble commencer à le comprendre, c'est pourquoi ses autorités ont pu revaloriser nos traitements. Qu'elles en soient remerciées.

Il est évident qu'à une hausse des salaires correspond une élévation de la pension de retraite, moyennant le paiement de la cotisation de rappel de 92 1/2 %. Il y a un mais... cependant, une ombre à ce beau tableau, comme l'écrit le correspondant E. B. Les « plus de 55 ans » doivent, en outre, verser une *réserve mathématique* qui se monte à pas mal de milliers de francs. Pourquoi les « plus de 55 ans » ? — Parce que c'est dans

la loi, à l'article 16. — Pourquoi est-ce dans la loi ? — On n'en sait rien. La situation des « plus de 55 ans » n'a pas échappé à nos autorités puisqu'elles ont écrit dans un exposé des motifs : « Pour que l'augmentation des traitements se traduise par une augmentation future de la retraite, il faudra verser une contribution de rappel onéreuse... La grande majorité des intéressés n'est pas en mesure de verser un tel complément de réserves mathématiques ou devrait le faire dans des conditions onéreuses... » C'est malheureusement exact. Aussi l'Etat s'est-il engagé à en garantir la moitié. Les bénéficiaires ont apprécié la valeur du geste. Mais il n'en reste pas moins que le solde à payer représente pour le « plus de 55 ans » un joli capital.

Il est bon dès lors de rappeler aux jeunes, et peut-être aussi à nos autorités, dans quelles circonstances économiques ont commencé leur carrière les « plus de 55 ans ».

C'était pendant l'autre guerre. En 1915, le jeune instituteur recevait 133 francs par mois. En 1917, il touchait 150 francs. Mais, et il faut y insister, la vie était presque, sinon aussi chère qu'aujourd'hui. Les œufs valaient 6 francs la douzaine et le reste était à l'avenant. S'il payait par jour 3 francs de pension (et c'était un minimum) il restait au jeune instituteur pour tout le reste, 60 francs par mois en espèces. Les traitements ont été élevés plus tard, bien sûr, mais bien modestement. Ces instituteurs ont vécu, chichement, ont fondé un foyer, ont élevé leurs enfants (sans allocations familiales). Ils ont aussi rempli les devoirs de leur charge. Ils ont encore en 1922, lors de la création de la Caisse de pensions, accepté des contributions plus lourdes qu'il n'aurait été nécessaire afin d'assurer à leurs aînés une modeste pension. Mais ce qu'ils n'ont pu faire, c'est s'enrichir ! Et c'est à eux qu'on demande aujourd'hui, s'ils veulent bénéficier d'une retraite qui corresponde à leur traitement final, de verser un capital coquet ! Mal, très mal payés par l'Etat au début de leur carrière, ils risquent aujourd'hui d'en subir les conséquences. C'est ce que E. B. appelle « une ombre au beau tableau ».

Le « plus de 55 ans » qui désire toucher la retraite de son traitement doit donc verser sa réserve mathématique, soit en une fois, ce qui constitue une très lourde charge, soit par mensualités, et alors le capital est grevé d'un intérêt viager de 23 % environ. Il y a diverses combinaisons possibles, mais elles ne changent rien au fait lui-même.

Les plus jeunes des « plus de 55 ans » disposent de 5 ans pour verser des mensualités prévues pour 10 ans ; les plus âgés, ceux qui ont 60 an, entrent dans la retraite. Il n'est pas besoin de dire ici devant quel dilemme les uns et les autres se trouvent placés ! Pour eux, le correspondant E.B. se donne la peine de souligner en lettres grasses qu'il peut être intéressant de payer ces mensualités même après la mise à la retraite... à condition, dit-il peut-être sans ironie, de vivre plus de dix ans après la cessation des fonctions. (Certainement « sans ironie » ! E.B.)

La loi de 1951 sur la Caisse de pensions, son article 16 en particulier, ont été conçus certainement selon les règles les plus strictes de la science actuarielle. Mais on a oublié que la logique implacable des chiffres pouvait être tempérée d'un peu d'humanité. On avait déjà commis cette

erreur avec l'AVS d'où les plus âgés, ceux à qui justement cette loi aurait dû être destinée, avaient été exclus. Les autorités sont bien obligées aujourd'hui de s'employer à la réparer, cette erreur. Peut-être serait-il possible de trouver pour l'application de l'article 16 aux « plus de 55 ans » une solution qui, sans léser ni la Caisse de pensions, ni les « moins de 55 ans », ne laisse pas aux mal-payés d'autrefois l'impression que le mauvais sort s'acharne sur eux du commencement à la fin de leur carrière.

Robert Rastorfer.

Réponse du « bulletinier » : Le soussigné vient de discuter assez longuement avec notre collègue R. Rastorfer, puis avec Edm. Viret. Il y a peut-être eu un malentendu qui — nous l'espérons — est maintenant dissipé. En effet, il n'a jamais été dans l'intention du Comité central de « laisser tomber » les « plus de 55 ans ». Les démarches entreprises par lui le prouvent suffisamment. M. Sollberger, chef du Département des finances nous répond en effet en date du 8 novembre 55 :

« Je m'empresse de vous informer que nous étudions le cas des fonctionnaires âgés de plus de 55 ans ; nous ne manquerons pas de reprendre contact avec vous en temps opportun. »

Pour le surplus, n'oublions pas que cette question du paiement de la « réserve mathématique » n'est qu'une répercussion de l'application du nouveau « Statut », mais que c'est la *Loi sur la Caisse de pensions, de 1951* qui est incriminée ; or, il y a quatre ans, cette loi n'a guère suscité de réclamations.

Pourquoi notre correspondant d'aujourd'hui verrait-il de l'ironie à l'annonce que nous avons faites que les 120 mensualités pourront continuer à être payées même après la mise à la retraite ? Il s'agissait simplement d'une *information nouvelle* que nous avons le devoir d'annoncer.

Que les « plus de 55 ans » soient assurés que le Comité S.P.V. s'occupe d'eux et qu'ils ne sont nullement abandonnés par les plus favorisés. Nous ferons — là aussi — *tout* ce qui sera possible pour que l'on arrive à une solution plus équitable. Tout en remerciant nos deux correspondants pour leur intervention, l'affaire étant « en route », nous leur demandons de ne pas « bousculer » le C.C. mais au contraire de lui faire confiance.

E. B.

S.P.V. — SECTION DE VEVEY

Assemblée ordinaire d'automne : vendredi 25 novembre 1955, à 17 h., Vevey, Hôtel des Trois Rois.

Ordre du jour important.

Désignation des candidats-délégués à la S. P. R.

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES PRIMAIRES-SUPÉRIEURS ASSEMBLÉE ORDINAIRE D'AUTOMNE

Samedi 26 novembre 1955, à 14 h. 15, au Restaurant du Grand-Chêne, salle du 1er étage, à Lausanne.

M. William de Siebenthal, professeur E.M.L., nous entretiendra d'un sujet qui intéresse particulièrement nos classes :

« De l'entrée en apprentissage à la maîtrise ».

GUILDE DE TRAVAIL (Technique Freinet)

Assemblée générale, le samedi 26 novembre, à 14 h. 30, à Lausanne, Restaurant du Vieux-Lausanne, rue Pierre-Viret.

Une courte partie administrative sera suivie d'une causerie donnée par notre collègue **R. Jardin, de St-Julien-le-Montagnier :**

« L'esprit des techniques Freinet »

(Expériences dans une école à deux classes)

R. Jardin est un poète ; il nous donnera quelques aperçus sur la « sublimation » du texte libre.

Invitation cordiale à tous les collègues.

**ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE
COURS DE SKI ET DE PATINAGE**

Un cours de **ski** est organisé les samedi et dimanche 17 et 18 décembre à Bretaye. L'enseignement sera confié à des instructeurs de ski diplômés. Il est prévu une classe de débutants.

Les membres de l'A. V. M. G. recevront la moitié de leurs frais de voyage.

Les inscriptions doivent parvenir à N. Yersin, av. Bergières 3, Lausanne, jusqu'au samedi 10 décembre.

Un cours de **patinage** débutera le dimanche 20 novembre à la patinoire de Montchoisi à Lausanne. Rendez-vous à 20 h. 15, au restaurant de la patinoire.

Les membres de l'A.V.M.G. bénéficieront de l'entrée gratuite à la patinoire et recevront la moitié de leurs frais de voyage.

Les inscriptions doivent parvenir à A. Schlageter, av. Solange 6, Lausanne.

CERCLE LAUSANNOIS DES MAITRESSES ENFANTINES

La séance sera « musicale »... Elle aura lieu lundi 21 novembre à 16 h. 30, chez Marie-Louise Rey, route de Berne, 11. Prendre le trolleybus No 6 jusqu'au terminus de La Sallaz. Là, une collègue vous renseignera, mais rassurez-vous, le trolleybus vous dépose à proximité de l'adresse indiquée.

Au programme :

- 1) Schumann : Sonate en la mineur, pour violon et piano.
- 2) Beethoven : Sonate appassionata (piano).
- 3) Bela Bartok : Danses romaines (violon et piano).

Au piano : Marie-Louise Rey ; violon : Annie Lieberkühn.

Venez nombreux applaudir ces deux collègues qui ont gentiment travaillé pour vous procurer du plaisir.

N. M.

NÉCROLOGIE

† **Ernest Ravussin.** — Le temple de Vallorbe n'était pas trop grand, samedi 29 octobre, pour contenir toute la foule imposante et recueillie, venue rendre les derniers devoirs à notre ancien collègue Ernest Ravus-

sin, enlevé, à l'âge de 74 ans, après quelques mois de maladie, à l'affection de sa famille et de ses amis.

Après les paroles de réconfort apportées par le pasteur à la paroisse, le syndic de la commune retraça la carrière de notre collègue comme maître, comme citoyen ou magistrat ; le délégué de la SPV, section d'Orbe, rappela le travail fécond du disparu au sein de notre corporation ; le président de la « Chorale » dit tout l'enthousiasme qu'Ernest Ravussin apporta à diverses sociétés de chant, soit comme directeur, soit comme chanteur (il était resté membre actif jusqu'à sa maladie) ; un camarade des brevetés de 1901 parla des qualités de cœur de l'ami sûr et bienveillant. Après un chant exécuté par ses amis choraliers, ce fut une longue suite émue qui rendit les derniers honneurs...

A peine sorti de l'École Normale, E. Ravussin enseigna pendant trois ans à Vallorbe, puis il fut nommé dans son village natal et d'origine, Baulmes. Grâce à ses dons pédagogiques, à sa conscience professionnelle, à sa belle intelligence, il fut désigné pour diriger la classe primaire-supérieure, toute nouvellement fondée, et pour laquelle il dut faire le brevet spécial. En 1930, il quittait Baulmes pour revenir à Vallorbe, où il dirigea également la classe primaire-supérieure jusqu'en 1937, année où il prit sa retraite. Ses anciens élèves, dont plus d'une vingtaine sont dans l'enseignement, gardent de ce maître exigeant, mais bon et intègre, un ineffaçable souvenir.

Après avoir fait partie du Comité SPV de sa section, où il se fit remarquer par son esprit d'initiative et sa fermeté, il fut élu en 1920 au Comité Central ; il fit partie du Comité Grec. Il se donna tout entier à sa nouvelle tâche, se dévoua sans compter pour notre société, lutta fermement pour chercher à améliorer nos traitements de l'époque. Il remplit scrupuleusement la fonction de Caissier central.

Il fut aussi délégué vaudois à la SPR, pendant une législature.

Depuis sa retraite, il continua à s'occuper de l'enseignement comme municipal des Écoles et comme membre de la Commission scolaire. Il se retira des affaires publiques en 1953, après 53 ans de féconde activité au service de l'École vaudoise et de la Société.

Ernest Ravussin, par ses belles qualités, son jugement sûr, son esprit bien équilibré, son bon sens, sa force de caractère, son dynamisme, son dévouement infatigable, a grandement honoré notre profession et a bien mérité de l'École et de la SPV.

Veuille sa famille, en particulier sa dévouée épouse et sa fille, Mme Annen, notre collègue, croire à nos sentiments respectueux.

C. Gty

GENÈVE

U. I. G. MESSIEURS

REGARDONS VERS L'AVENIR

Il est temps de parler des avantages financiers que nous apporterons dès le 1er janvier 1956 la loi « modifiant les articles 135, 145, 146, 147 et 152 de la loi du 6 novembre 1940 sur l'instruction publique » et dont nous avons annoncé l'adoption par le Grand Conseil au cours de sa séance du 8 octobre 1955.

Tous les chiffres que nous allons citer sont calculés en tenant compte de la loi accordant, pour 1956, une allocation de vie chère aux fonctionnaires de l'Etat, loi votée par le Grand Conseil en date du 21 octobre 1955. Cette allocation est calculée comme suit :

1200 fr. moins 1/16e du traitement pour les traitements inférieurs à 7680 fr. ; 3/32e du traitement pour les traitements de 7680 fr. et au-dessus.

Nous donnons entre parenthèses le montant des traitements que nous recevons aujourd'hui, soit salaire légal + allocation de vie chère.

Candidats de 2e année

Indemnité annuelle : école infantine : Fr. 5700.— (4680.—)

école primaire : Fr. 5700.— (5550.—)

Candidats de 3e année

Indemnité annuelle : école infantine : Fr. 6000.— (5840.—)

école primaire : Fr. 7200.— (7000.—)

Maitresses enfantines

Traitement annuel de base : Fr. 8925.— (8160.—)

+ 12 augmentations annuelles de Fr. 262.50 (170.—) dès la confirmation,

+ 3 augmentations de Fr. 350.— (—.—), versées dès la 16e, dès la 20e et dès la 24e année à dater de la confirmation.

Instituteurs et institutrices primaires

Traitement annuel de base : Fr. 9450.— (8840.—)

+ 12 augmentations annuelles de Fr. 350.— (340.—) dès la confirmation,

+ 3 augmentations de Fr. 437.50 (—.—) versées dès la 16e, dès la 20e et dès la 24e année à dater de la confirmation.

Inspecteurs et inspectrices d'écoles

Traitement annuel de base : Fr. 15 400.— (13 600.—)

+ 8 augmentations annuelles de Fr. 459.40 (425.—).

Le traitement annuel ne peut en aucun cas dépasser

Fr. 19 075.— (17 000.—).

Allocation annuelle de chef de famille

Il s'agit là d'une nouveauté. Cette allocation est fixée à 1260 fr. et elle est accordée :

a) aux instituteurs et institutrices mariés, considérés comme chefs de famille, « dont le conjoint n'exerce pas une activité lucrative importante » ;

b) aux célibataires des deux sexes, aux veuves et aux veufs, aux personnes séparées ou divorcées, assumant une ou plusieurs charges totales de famille au sens de l'art. 328 du code civil suisse.

L'institution de cette allocation de chef de famille a eu pour effet d'abroger la disposition accordant une allocation annuelle de 200 fr. par enfant mineur. Ces 200 fr. venaient en effet s'ajouter à l'allocation familiale légale (300 fr.). Néanmoins, les dispositions transitoires de la loi disent :

« Restent au bénéfice d'une allocation annuelle de 200 fr. par enfant mineur né avant le 1er janvier 1956 :

- a) les candidats de 2e et 3e année ;
- b) les instituteurs primaires (8e et 9e comprises) ;
- c) les maîtres spéciaux qui doivent tout leur temps à leur fonction.

» Cette allocation n'est pas accordée aux personnes dont l'époux est fonctionnaire ou employé cantonal, fédéral, municipal ou d'une institution de droit public contrôlée par l'Etat ou la Ville, ou si une pension est attribuée du chef ci-dessus.

» Les maîtresses enfantines et les titulaires féminins des emplois prévus sous lettres a, b et c ci-dessus, reçoivent cette allocation si elles deviennent veuves. »

Quelques considérations

Nous venons d'obtenir une amélioration certaine — et méritée — de notre situation. Nous sommes heureux de voir enfin récompensés les efforts que déploie notre comité depuis 8 ans. C'est pourquoi nous tenons à remercier vivement tous ceux qui ont soutenu nos revendications.

Pourtant, quelques remarques s'imposent :

1. Le projet de revalorisation présenté par l'U. I. G.-Messieurs proposait des salaires de base plus élevés et tentait d'accorder à nos jeunes collègues des avantages plus substantiels. Il ne proposait pas d'allocation de chef de famille.
2. La suppression de l'allocation de 200 fr. par enfant mineur né après le 1er janvier 1956 défavorisera les instituteurs, pères de famille, par rapport à leurs collègues mariés sans enfant.
3. L'allocation de chef de famille n'est pas accordée aux candidats à l'enseignement.

Il est certes difficile d'obtenir satisfaction sur tous les plans, mais nous regrettons pour notre part les décisions prises concernant les points 2 et 3 spécialement.

Signalons pour terminer l'entente et l'union qui ont régné parmi les membres de notre association et de notre comité lors de l'examen de ce projet de loi. Nos conditions familiales différentes ne nous ont pas empêché de nous comprendre et n'ont pas placé d'obstacles sur le chemin... du succès. Cela peut paraître naturel ; en tout cas, c'est très heureux.

E. P.

TROP DE SUCCÈS

Certains collègues n'ont pas pu obtenir les fiches de vocabulaire élaborées par le groupe des jeunes lors de la séance de distribution du 11 novembre. L'intérêt réjouissant qu'ont témoigné institutrices et instituteurs a dépassé de loin les prévisions des responsables du groupe des jeunes. Tout est actuellement mis en œuvre pour qu'un nouveau tirage soit exécuté rapidement et que les collègues qui ont passé leur commande soient rapidement satisfaits.

E. P.

GROUPE DES JEUNES

Prochaine séance : Vendredi 25 novembre 1955, à 17 h., au XXe Siècle.

Ordre du jour : Discussion sur les études pédagogiques et le concours d'admission.

U. I. G. DAMES - RAPPEL

Notre prochaine séance aura lieu le mercredi 23 novembre, à 17 h., à l'Ecole de Malagnou.

A l'ordre du jour : Revalorisation et projets du Cartel.

RADIO

Ecoutez-vous, Mesdames, les émissions qui vous sont destinées ? Radio-Genève serait heureux d'avoir vos critiques, vos réflexions, vos suggestions, à propos des émissions féminines.

La femme chez elle... le lundi, de 13 h. 55 à 14 h. 15,

Enfants en danger, le mercredi, de 18 h. 40 à 18 h. 55,

Arc-en-ciel, le samedi, de 14 h. à 14 h. 30 (tous les quinze jours).

Ecrivez directement à Radio-Genève, 66, Bd Carl-Vogt.

M. Th. B.

U.A.E.E. — GROUPE D'ÉCHANGE

Nous vous rappelons que la prochaine séance du groupe d'échange aura lieu le vendredi 25 novembre, à 17 heures, à la « Maison des petits ». Nous poursuivrons la confection du xylophone.

S. V. et G. H.

A LA SECTION GENEVOISE DES C. E. M. A.

Pour la reprise de son activité d'hiver, le comité de la Section genevoise des C.E.M.A. a mis sur pied un programme de stages et de week-ends de travail répondant, il l'espère, aux désirs de ses amis.

La première de ces activités en date sera un week-end consacré à la :

Construction de jeux et jouets

(responsables : A. Grillet, J.-L. Loutan)

Date : Les 26 et 27 novembre, soit samedi après-midi, dimanche matin et après-midi.

Les inscriptions devront parvenir à M. J.-L. Loutan, 17, avenue de l'Amandolier, Genève. Tél. 35 18 36.

Des renseignements complémentaires seront transmis ultérieurement aux collègues que cette activité intéresse.

NEUCHATEL

COMITÉ CENTRAL

Une dernière séance du C.C. était nécessaire avant la « Trisannuelle ». Elle a eu lieu samedi 12 novembre. Nous y avons entendu le rapport présidentiel qui sera lu le 19 novembre à Peseux puis discuté de la succession de M. W. Zwahlen à la présidence cantonale. On a reparlé de la séparation des pouvoirs dans les assemblées générales par la nomination de deux présidents : l'un exécutif (du Comité central), l'autre législatif (de l'assemblée générale), comme on le fait chez les Vaudois et les Genevois, puis on en arrive à une proposition précise pour la présidence. Par ailleurs, le C.C. approuve la motion déposée par M. von Allmen, qui sera présentée à la Trisannuelle.

La séance s'est terminée par une entrevue avec le Comité romand au sujet de la scission survenue dans la S. P. N.

W. G.

« Y A-T-IL UN REMÈDE AU CAPITALISME ? »

Me Bolle, de La Chaux-de-Fonds, a répondu à cette question, le 9 novembre dernier, lors d'une séance de la section du Val-de-Ruz. Sujet d'actualité pour nous, traitant des communautés professionnelles et des syndicats. Nous signalons cette causerie à nos membres syndiqués et non syndiqués. Peut-être fortifiera-t-elle l'opinion des uns, convaincra-t-elle les hésitants et fera-t-elle réfléchir les opposants ! Me Bolle a traité également ce sujet dans un ouvrage, paru chez Delachaux & Niestlé cet été, intitulée « La communauté professionnelle — Ni capitalisme, ni communisme ».

S'adresser à :

Me Arnold Bolle, rue du Crêt Rossel 11, La Chaux-de-Fonds.

ASSURANCE-ACCIDENTS

En réponse à une demande adressée par des collègues démissionnaires, nous donnons les renseignements suivants :

Un membre de notre société qui prend sa retraite **peut maintenir son assurance-accidents** pour autant qu'il reste membre honoraire de la S. P. N. (soit après 25 ans de sociétariat). Cependant, la « Neuchâteloise » lui fait de nouvelles conditions à cause de l'augmentation des risques dus à l'âge et aussi à la faculté de circuler accrue pour les retraités. La prime à payer est donc majorée pour eux dans une juste proportion, mais reste toutefois encore au bénéfice des avantages du Contrat collectif. C'est dire que la prime à verser est néanmoins inférieure à celle que paient des assurés individuels ordinaires pour des prestations équivalentes.

W. G.

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'E. N.

Samedi 29 novembre, cette association, constituée tout récemment, se réunira à Neuchâtel pour discuter d'un projet de statuts. Elle entendra, en fin de séance, une conférence de M. Robert Dottrens, directeur de l'Institut des sciences de l'éducation à Genève, sur ce sujet : « Heurs et malheurs d'un directeur d'école ».

Rappelons que cette société qui groupe nos jeunes collègues et le corps enseignant des classes d'application, a été fondée afin de maintenir les liens d'amitié entre les anciens élèves et dans un but essentiellement culturel : encourager l'esprit de recherche, l'effort personnel, l'épanouissement des talents naissants ; travailler à tout progrès d'ordre pédagogique ; organiser des conférences, etc.

Ce nouveau groupement ne saurait donc porter préjudice en rien aux associations professionnelles déjà existantes qui œuvrent aussi dans ce sens, bien entendu, mais qui se préoccupent constamment, en outre, de l'amélioration de notre situation matérielle.

W. G.

BIENVENUE...

... cordiale à Mme Marceline Jost-Tschantz, remplaçante, à Peseux, qui vient d'adhérer à la S. P. N., section de Boudry !

Partie pédagogique

UNE ŒUVRE, UN IDEAL

Acheter des timbres et des cartes Pro Juventute, c'est bien. Savoir pourquoi on les achète, c'est mieux.

Jeter un coup d'œil sur le dernier rapport annuel de Pro Juventute, c'est se rendre compte des multiples activités de cette fondation qui, depuis 43 ans, voue sa sollicitude non seulement à la mère et au petit enfant, mais encore à l'écolier et à l'adolescent. Si nous lisons dans ce rapport que Pro Juventute a organisé au cours de l'exercice écoulé, dans toute la Suisse, 62 cours consacrés à la maternité et à la puériculture, cours qui ont été fréquentés au total par près de 2000 participantes, comment nier qu'une telle activité réponde à un besoin réel ? Si 1305 enfants du pays et 1347 jeunes compatriotes de l'étranger ont bénéficié de séjours de vacances, si la collecte de pommes a établi une fois de plus des liens de solidarité entre la plaine et la montagne, si l'œuvre des enfants de la grand-route a poursuivi son activité bienfaisante, comment ne pas constater que l'écolier occupe une place de choix dans les préoccupations de l'œuvre ? Enfin l'adolescence n'a pas été oubliée : bourses d'apprentissage, prêts d'études, loisirs, voilà tout autant d'initiatives qu'il convient de saluer et de soutenir. Rappelons encore l'aide de stagiaires aux familles dans la détresse et l'aide aux veuves et orphelins et nous aurons une idée de la tâche qu'assument, bon an mal an, d'innombrables secrétaires de district et de commune qui vouent une large part de leurs loisirs à la jeunesse nécessiteuse de chez nous.

Pro Juventute, depuis 43 ans, a gagné la confiance du peuple suisse. Elle mérite de la conserver car, toujours sur la brèche, elle n'a cessé de consacrer sa sollicitude à l'enfance déshéritée de chez nous.

LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA CHARTE DES NATIONS-UNIES

Il y a lieu de marquer d'une pierre blanche la date du 23 octobre 1955, dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte des Nations-Unies. Les manifestations populaires auxquelles furent associés des centaines d'écoliers genevois, se déroulèrent dans un cadre majestueux par un temps que seul sait rendre radieux « Octobre qui mène la ronde des couleurs ».

Dimanche après-midi donc la foule prit d'assaut le parc du Palais des Nations. De nombreux éclaireurs et éclaireuses s'étaient placés devant le globe terrestre, faisant tache sur les couleurs de notre pays encadrées des 60 emblèmes de l'O.N.U. Après un vibrant « Aux Armes Genève » lancé par les Cadets et les Ondins, des essaims d'enfants portant de petits drapeaux aux couleurs de la Suisse et des Nations-Unies, débouchant sur les terrasses centrales, se disposèrent à gauche et à droite de la pelouse principale.

Les drapeaux des 60 pays furent levés, puis une minute de silence précéda la lecture du préambule de la Charte des Nations-Unies :

« Nous, peuples des Nations-Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine

a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances, à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits de l'homme et de la femme, ainsi que des nations grandes et petites, avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins. »

Après le « Cantique suisse » chanté par les enfants, 60 ballons symbolisant les 60 Etats membres de l'ONU furent lâchés, emportant le message de paix des petits Genevois aux enfants du monde entier.

Quelques morceaux de nos fanfares et ce fut l'émouvante « Ronde de la Paix heureuse » de Jacques Dalcroze que jouèrent dans les costumes nationaux des Nations-Unies des écoliers des Cropettes et de Trembley sous la direction de Jo Baeriswyl. On eût dit, avec V. Hugo, qu'« une immense bonté tombait du firmament ».

Puis tout le monde se réunit dans la grande salle des assemblées où M. Pelt, directeur du Centre européen des Nations-Unies souhaita à tous la bienvenue et donna la parole à M. Alfred Borel. Notre grand maître de l'Université, prenant pour thème le fameux « Si tous les enfants du monde voulaient se donner la main, on verrait s'établir demain une paix limpide et profonde », sut évoquer en un langage très simple le drame de la défunte S.D.N. et la lutte sans merci que doivent mener les hommes de bonne volonté contre la méfiance universelle et la peur paralysante, pour monter un jour une vraie paix. « La dernière guerre a été la plus affreuse de toutes, dit-il, mais après elle, le désir de paix a été plus profond que jamais. Sans même attendre le dernier coup de canon, de nombreux pays ont scellé à San-Francisco une nouvelle alliance des peuples, plus forte et plus résistante si possible : celle des Nations-Unies. C'est de cette nouvelle union que nous fêtons aujourd'hui le dixième anniversaire. Et il termina son émouvant message par ce vœu : « ... qu'il y ait toujours plus de bonne volonté entre les hommes, comme il y en a dans la Ronde des enfants du monde ».

Les enfants présents, fiers d'être une fois cités en exemple à leurs aînés et d'occuper à cette occasion la place des grands de ce monde, montrèrent à leurs parents, dans le « **Jeu du Feuillu** » que « leurs monstres » savent être des anges quand on sait les charmer. Sous la direction de M. Jean Delor l'ensemble musical formé par un important chœur d'écoliers, le **Groupe choral** mixte de l'**Union des Instituteurs genevois** et une phalange d'instrumentistes de l'**Orchestre romand**, déroula les fraîches mélodies et clairs rythmes de cet incomparable « Jeu » de notre barde, qui, grâce à Jo Baeriswyl et à notre collègue Puhl, fut exécuté à ravir par des groupes d'écoliers de Plan-les-Ouates — l'après-midi et le soir de ce mémorable dimanche.

E. F.

BIBLIOGRAPHIE

Collection « Trésor de mon pays »

Chillon, par Ed. Virieux. Edit. du Griffon, Neuchâtel.

De l'origine du château jusqu'à sa transformation en musée historique au milieu du XIXe siècle, l'auteur ressuscite les grandes périodes de ce

monument : les comtes, les grands travaux au XIVE siècle, les prisons, la flotte, la dictature et le XIXe siècle. On devine comment le photographe a su donner vie à ses vieilles pierres, à ses boiseries, à ses escaliers ; voûtes et colonnades, tours et remparts, plafonds et mobilier constituent une véritable reconstitution d'un passé glorieux.



Au Domino Rolle

HOTEL DE 1^{er} ORDRE - RESTAURANT - BAR

TERRASSE

GRAND VERGER AVEC DÉBARCADÈRE

Tél. (021) 7 51 51

J. Mutrux



PAPETERIE DE ST-LAURENT

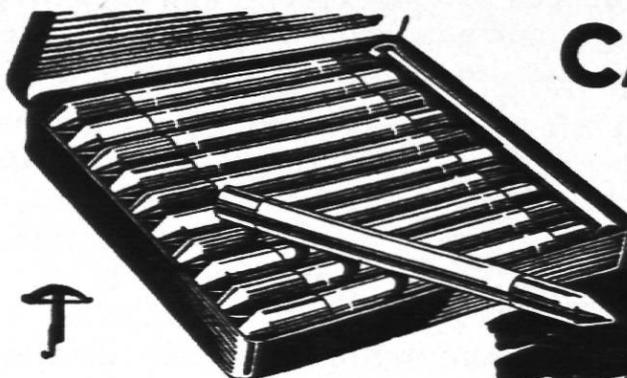
Charles Krieg

Tout pour les travaux manuels

21, rue St-Laurent

LAUSANNE

Téléphone 23 55 77



CARAN D'ACHE

Neocolor

N° 7000

*Couleurs merveilleuses
comme jamais!*

Le budget financier de la Confédération

Le budget de la Confédération pour 1956 est élaboré en octobre 1955 par le Conseil fédéral. Ce budget est annoncé par les journaux du samedi 29 octobre 1955. Le Conseil fédéral l'accompagne d'un message dont les journaux relèvent l'essentiel.

On apprend ainsi que, en 40 ans, la Confédération a accusé 9 milliards de déficit et 1 milliard de boni. La dette de la Confédération se monte donc à près de 8 milliards (exactement 7795 millions).

Recettes prévues pour 1956 :	2432 millions
Dépenses prévues pour 1956 :	1969 »

Recettes principales :

Impôt sur le revenu et la fortune :	647 millions
Impôts de consommation :	744 »
Droits de douane :	621 »

Dépenses principales :

Subventions :	379 millions
dont : un quart pour l'agriculture, un cinquième pour les routes à construire.	
Dépenses militaires ordinaires :	673 millions

A. Guidoux.

COURS CIVIQUES

Une bonne occasion ! C'est celle offerte par les sujets géopolitiques du programme de cet hiver : *l'Angleterre. — Les Tunnels*. En partant de ces simples données géographiques : *l'Angleterre est une île, et, la Suisse est une petite puissance continentale*, on peut broser un joli tableau de l'histoire européenne en montrant la constance de la politique anglaise en particulier et la nécessité si urgente de regarder l'histoire par le bon bout de la lunette. Nos jeunes hommes seront sensibles à une histoire vivante et ils comprendront la nécessité de lutter contre le danger de notre petitesse.

Hélas, le sens historique n'est pas la chose du monde la mieux partagée.

Essayons quand même !

P. Guignard.

CONTRIBUTION A LA MÉTHODOLOGIE DE L'ÉDUCATION CIVIQUE

par M. Chantrens

Il y a encore autre chose qui doit être relevé : le désintéressement d'un nombre croissant de citoyens à l'égard des affaires publiques... Ces phénomènes négatifs... me paraissent avoir leur explication — ou tout au moins une de leurs raisons — dans le fait que nous n'avons plus suffisamment conscience des valeurs que nous avons à défendre...

Max Petitpierre,
Président de la Confédération.

Est-il interdit au touriste de s'instruire et de réfléchir ? Je lui recommanderais de ne pas négliger la compréhension des étonnantes institutions helvétiques : voilà un pays, pourtant bien hétérogène par la race, la langue et la religion, et qui cependant s'administre et se gouverne bien.

André Siegfried,
de l'Académie française.

Il s'agit de reproductions, à une échelle très réduite, de tableaux destinés à résumer les entretiens auxquels donnent lieu les sujets essentiels et à être affichés en classe.

Ces tableaux ne veulent être que de simples suggestions inspirées de nombreuses expériences d'où il ressort :

1. que l'initiation aux formes et aux caractéristiques de nos institutions est grandement facilitée par leur présentation en gros caractères propres à frapper la mémoire visuelle ;

2. que l'initiation à la valeur de ces institutions est non moins grandement facilitée par la comparaison avec les institutions de l'étranger ;

3. que dans l'un et l'autre cas, la démonstration doit s'appuyer sur des faits concrets, précis et autant que possible actuels ;

4. que ces tableaux peuvent être avantageusement complétés et illustrés par la reproduction de personnages (chef d'Etat, de gouvernement, présidents...), de salles de séances (des Chambres, du Conseil fédéral...), d'affiches officielles (convocations pour votations et élections...), tous « accessoires » de nature à tenir l'intérêt en haleine.

EN SUISSE**PAS DE CHEF D'ÉTAT**

Un « PRÉSIDENT DE LA CONFÉDÉRATION », sans autres compétences que celles de :

- représenter la Suisse *au nom du Conseil fédéral*, dans les grandes circonstances,
- signer les projets de loi au nom du Conseil fédéral, *dont il fait partie.*

PAS DE « CHEF DE GOUVERNEMENT »

Un « PRÉSIDENT DU CONSEIL FÉDÉRAL », sans autres compétences que celles de :

- diriger les débats du Conseil fédéral,
- départager les oui et les non en cas d'égalité.

AILLEURS**UN CHEF D'ÉTAT**

EMPEREUR, ROI, REINE, PRÉSIDENT DE RÉPUBLIQUE...

- qui représente *personnellement* son pays,
- qui désigne le Chef du gouvernement.

UN CHEF DE GOUVERNEMENT *

PRÉSIDENT DU CONSEIL (ou PREMIER MINISTRE, CHEF DE CABINET)

- qui a un programme *personnel* de gouvernement,
- qui désigne les ministres.

* Exemples de cas concrets illustrant la différence des notions « chef d'Etat » et « chef de gouvernement » : Toast porté par M. Petitpierre à l'occasion de la réception offerte par la Confédération suisse aux « Quatre Grands » de la Conférence de Genève, le 21 juillet 1955 : « Je porte mon toast à Sa Gracieuse Majesté la Reine Elizabeth, à vous Monsieur le Président Eisenhower, à Monsieur le maréchal Vorochilov, à Monsieur le Président Coty (chefs d'Etat), à vous Messieurs les chefs de gouvernement (Eden, Eisenhower, Boulganine, Faure). »

A propos de la visite probable du maréchal Boulganine en Angleterre, les journaux londoniens remarquent que le maréchal n'étant pas chef de l'Etat soviétique, mais seulement chef du gouvernement, il ne sera pas l'hôte de la reine mais celui du premier ministre.

EN SUISSE**UN PRÉSIDENT ÉLU SANS COMPÉTITION**

(les 7 Conseillers fédéraux à tour de rôle, année après année)

ÉLECTION DU PRÉSIDENT POUR 1955 :

208 bulletins valables, majorité absolue : 105

M. Petitpierre est élu *au 1er tour* par 197 suffrages.

Durée de l'opération : 1/2 heure.

AILLEURS**IL Y A COMPÉTITION ENTRE
PLUSIEURS CANDIDATS****ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE POUR 1954-1961 (14 candidats) :**

871 bulletins valables, majorité absolue : 436.

M. Coty est élu *au 13e tour* par 477 suffrages.

Durée des opérations : 6 jours.

**ÉLECTION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
D'ITALIE POUR 1955-1962 (4 candidats) :**

843 votants, majorité relative après le 3e tour de scrutin.

M. Gronchi est élu *au 4e tour* par 658 suffrages.

Durée des opérations : 2 jours.

*EN SUISSE***UN GOUVERNEMENT***CONSEIL FÉDÉRAL*

- dont l'effectif est **FIXE** (sept),
- dont les membres sont **ÉLUS** par les députés (Assemblée fédérale),
 - pour **QUATRE ANS** et **RÉÉLIGIBLES**

*AILLEURS***UN GOUVERNEMENT**

- dont l'effectif est **variable** selon un « dosage » de circonstance,
- dont les membres sont **APPELÉS** par le premier ministre,
 - pour une durée **INDÉTERMINÉE**, fonction de la confiance des députés.

UNE STABILITÉ

*EN SUISSE :
ASSURÉE*

*AILLEURS :
SOUVENT PRÉCAIRE*

	1947	
Election de 7 conseillers fédéraux		M. X... constitue son cabinet
	1948	
les mêmes		le cabinet est renversé
	1949	
les mêmes		chute du cabinet
	1950	
6 mêmes, 1 nouveau		échec du ministère
	1951	
les mêmes		le ministère démissionne
	1952	
5 mêmes, 2 nouveaux		le gouvernement est battu
	1953	
les mêmes		le cabinet est remanié
	1954	
les mêmes		le ministère est tombé
	1955	
4 mêmes, 3 nouveaux		le cabinet est à bas

LE CONSEIL FÉDÉRAL A L'OEUVRE

LES ÉTAPES DE LA PRÉPARATION D'UN « PROJET » DE LOI

« *Loi sur la navigation maritime sous pavillon suisse* »

I

Le DÉPARTEMENT POLITIQUE est chargé de l'étude de la question.

II

Le 22 janvier 1948, il constitue une COMMISSION CONSULTATIVE formée de :

délégués des autres départements intéressés,
délégués de l'Association des armateurs suisses.

III

Cette commission élabore un AVANT-PROJET de loi.

IV

Le Département politique l'examine et le transforme en PROJET.

V

Ce projet est discuté et accepté par les SEPT CONSEILLERS FÉDÉRAUX.

VI

Le Conseil fédéral l'adresse aux Chambres fédérales accompagné d'un MESSAGE explicatif.

DEUX CHAMBRES

— dont l'une : LE CONSEIL NATIONAL

- représente les *partis politiques*, — et par là le peuple suisse, — *proportionnellement* à leur force numérique, à raison de 1 député pour 24 000 âmes,
- défend les intérêts *généraux* du pays.

— dont l'autre : LE CONSEIL DES ÉTATS

- représente les *cantons*, de façon *uniforme*, à raison de 2 députés par canton, grand ou petit,
- défend les intérêts *particuliers* des cantons.

— dont la composition assure le *respect des minorités*

CONSEIL NATIONAL : 196 députés, majorité 99

<i>Représentation des 6 grands cantons</i>		<i>Représentation des 16 petits cantons</i>			
BE: 33	AG: 13	LU: 9	TI: 7	NE: 5	GL: 2
ZH: 32	SG: 13	GE: 8	VS: 7	SZ: 3	SH: 2
VD: 16	BA: 12	FR: 7	GR: 6	AP: 3	UW: 2
119		SO: 7	TG: 6	ZG: 2	UR: 1
		77			

Les grands cantons ont la majorité

* * *

CONSEIL DES ÉTATS : 44 députés, majorité 23

<i>Représentation des 6 grands cantons</i>		<i>Représentation des 16 petits cantons</i>			
BE: 2	AG: 2	LU: 2	TI: 2	NE: 2	GL: 2
ZH: 2	SG: 2	GE: 2	VS: 2	SZ: 2	SH: 2
VD: 2	BA: 2	FR: 2	GR: 2	AP: 2	UW: 2
12		SO: 2	TG: 2	ZG: 2	UR: 2
		32			

Les petits cantons ont la majorité

EN SUISSE

DEUX CHAMBRES SUR UN PIED D'ÉGALITÉ

« *Les lois ne peuvent être rendues qu'avec l'accord des deux Conseils* »

(art. 89 de la const.)

Premier exemple :

Dénomination des unités de chars blindés

- décision du *Conseil National* : des « compagnies »,
- décision du *Conseil des Etats* : des « escadrons »,
- décision de la *Commission de conciliation* : « des compagnies »,
- le *Conseil des Etats cède* : des « compagnies ».

Deuxième exemple :

Augmentation des rentes aux pensionnés des caisses fédérales

- décision du *Conseil des Etats* : X francs,
- décision du *Conseil National* : Y francs,
- décision de la *Commission de conciliation* : $\frac{X + Y}{2}$,
- les deux conseils *se rallient* à ce compromis.

AILLEURS

FRANCE :

En cas de divergence entre l'*Assemblée Nationale* et le *Conseil de la République*, l'*Assemblée nationale* reconsidère le problème et si elle maintient son point de vue, sa décision est sans appel.

ANGLETERRE :

En cas de divergence entre la *Chambre des Communes* et la *Chambre des Lords*, c'est la décision de la première qui prévaut, la seconde ne pouvant qu'en retarder l'application d'une année.

LES CHAMBRES FÉDÉRALES A L'OEUVRE

LES ÉTAPES DE LA PROMULGATION D'UNE LOI

«*Nouvelle aide aux Suisses de l'étranger victimes de la guerre*»

I

Le 27 mars 1953, *message du Conseil fédéral* exposant aux députés les raisons qui justifieraient une nouvelle aide aux Suisses de l'étranger victimes de la guerre, suivi d'un *projet d'arrêté*, signé :

Au nom du Conseil fédéral suisse,
le président de la Confédération : Etter.

II

Le 23 décembre 1953, *arrêté de l'Assemblée fédérale* acceptant le projet, signé :

Au nom du Conseil national :

le président : Perret.

Au nom du Conseil des Etats :

le président : Barrelet.

En P. S. : *Délai d'opposition* : du 31 décembre 1953 au
31 mars 1954.

III

Pendant ce délai, lancement d'un *referendum* : 37 515 signatures.

Le 20 juin 1954 : *votation populaire*.

Résultat :

Le peuple rejette l'arrêté par 309 038 non contre 243 111 oui.

LA SUISSE
SEULE NATION
OU LE PEUPLE AIT LE DERNIER MOT
DROIT DE REFERENDUM
 (30 000 signatures)

En 1951, les Chambres fédérales adoptent un statut des transports automobiles qui provoque un referendum. 32 165 signatures

Résultat : le peuple rejette ce statut par 399 814 non
 318 232 oui

En 1952, les Chambres fédérales adoptent une nouvelle loi interdisant la construction de nouveaux hôtels : referendum 48 348 signatures

Résultat : le peuple rejette cette loi par 290 520 non
 248 318 oui

En 1954, les Chambres fédérales adoptent l'obligation d'un certificat de capacité pour certains métiers : referendum 43 048 signatures

Résultat : le peuple rejette cette obligation par 380 213 non
 187 729 oui

AILLEURS

En 1948, le Parlement de Grande-Bretagne adopte une loi de nationalisation de certaines entreprises industrielles, qui mécontente beaucoup d'Anglais.

Que peuvent faire ces mécontents ? Rien

En 1951, le Parlement d'Italie adopte une loi électorale accordant une prime à la majorité, qui mécontente beaucoup d'Italiens.

Que peuvent faire ces mécontents ? Rien

En 1954, le Parlement de France refuse d'entrer dans la CED, au regret de bon nombre de Français.

Que peuvent faire ces mécontents ? Rien

LA SUISSE

SEULE NATION OU LE PEUPLE AIT LE DROIT DE MODIFIER OU COMPLÉTER LA CONSTITUTION

DROIT D'INITIATIVE POPULAIRE

(50 000 signatures)

En 1908, le peuple demande l'introduction d'un nouvel article interdisant l'absinthe 167 814 signatures

Résultat de la votation 241 078 oui
138 669 non

En 1918, le peuple demande la modification d'un article en vue de l'élection du Conseil national par R. P. 122 631 signatures

Résultat de la votation 299 550 oui
149 037 non

En 1921, le peuple demande l'introduction d'un nouvel article lui soumettant les traités internationaux, 64 391 signatures

Résultat de la votation 398 598 oui
160 004 non

AILLEURS

Le droit de modifier la constitution appartient au *seul* Parlement. Le peuple est *consulté* en cas de changement de régime total, ou dans certaines circonstances exceptionnelles. Il ne peut agir de lui-même que par la *révolution*, plus ou moins sanglante (révolutions françaises...). Dans certains cas, une minorité du peuple peut modifier la constitution par un *coup d'Etat* (coup d'Etat de Prague en 1948...) ou par un « *Pronunciamento* » (Amérique centrale).

Aux sports d'hiver avec le chemin de fer

MARTIGNY - CHATELARD - CHAMONIX

*Billets spéciaux de sports d'hiver, à prix réduits, à destination de
CHAMONIX - MONT-BLANC MONTROC | COL DE BALME*

et **LA CREUSAZ** (1800 m.)

Télesiège des Marécottes (1100 m.) station de la ligne Martigny-Chamonix. Du soleil - De la belle neige - Des pistes à la portée de tous, dans un cadre merveilleux, face à un panorama s'étendant du Mont-Blanc au Cervin.

TÉLÉSKI DE GOLETTAZ (de 1800 à 2300 m.)

A l'arrivée du télesiège :

LE GRAND RESTAURANT DE LA CREUSAZ
avec ses spécialités de rôtisseries, fondues, viande séchée, ses dîners de salé maison et gigot d'agneau.

*Dortoirs pour 150 personnes sur matelas
Même maison : Café de la Place à Martigny*

Marcel et Miquette Darbellay

**Tricotages
et sous-vêtements de qualité**

Weith
R. DE BOURG
LAUSANNE

Envois à choix



Floriana

*Ecole de nurses,
gouvernantes d'enfants
et d'institutrices privées*

LAUSANNE

Sussex villa - Pontaise 15
Tél.: 24 14 27 Dir E. Plotet

Ecole Pratique Emile Blanc

Place Bel-Air 4

LAUSANNE

Tél. 22 22 28

**STÉNO-DACTYLOGRAPHIE
BRANCHES COMMERCIALES - LANGUES**

Placement gratuit des élèves

Ouverture du Cours Ecole : 13 septembre 1954 à 14 h. Durée : 3-6 mois ou plus.

Nationale Suisse
B e r n e

J. A. — Montreux

La précision suisse
au service du
stylo à bille



c'est ce que vous offre le

Stylo à bille

CARAN D'ACHE 55

« SUPERMATIC » *

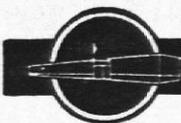
* Entièrement automatique 2 x rétractable, par pression sur le bouton ou sur le clip - Ejection automatique de la cartouche, lors du changement de celle-ci



Une chose à ne pas oublier :

Nous accordons un **rabais spécial de 5%** aux membres des associations des employés d'Etat de la Suisse romande

Ce rabais est accordé sur les achats au comptant et moyennant présentation de la carte de membre au moment de la conclusion de l'affaire. Les demandes de rabais présentées après coup ne sauraient être prises en considération. Nos nouveaux avantages exclusifs: Remboursement des frais de voyage, emmagasinage gratuit, 10 ans de garantie, des meubles achetés. Sur demande: livraison par camion « neutre ».



Pfister Ameublements S.A.

Toujours à l'avant-garde

La grande maison de confiance dont le choix comprend 3000 ensembles et 10 000 meubles vendus séparément.

Lausanne - Genève - Neuchâtel (agence) - Bâle - Berne - Zurich - Saint-Gall - Bellinzona
Fabrique-exposition à Suhr près Aarau (sur la route nationale Berne-Zurich).

MONTREUX, 26 novembre 1955

XCI^e année — N^o 43

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

96

Rédacteurs responsables

Educateur : André Chabloz, Lausanne, Clochetons 9

Bulletin : G. Willemin, Case postale 3, Genève-Cornavin

Administration, abonnements et annonces :

Imprimerie Corbaz S.A., Montreux, place du Marché 7, téléphone 6 27 98

Chèques postaux 11 b 379

Prix de l'abonnement annuel : Suisse Fr. 13.50 ; Etranger Fr. 18.—

Supplément trimestriel : Bulletin bibliographique

**ETUDES CLASSIQUES
SCIENTIFIQUES ET COMMERCIALES**

Maturité fédérale
Ecoles polytechniques
Baccalauréat français
Technicums

Diplômes de commerce
Sténo-dactylographe
Secrétaire-comptable
Baccalauréat commercial

Classes préparatoires dès l'âge de 10 ans
Cours spéciaux de langues

Ecole Lémania

LAUSANNE

CHEMIN DE MORNEX



TÉL. (021) 230512



Floriana

Ecole de nurses,
gouvernantes d'enfants
et d'institutrices privées

LAUSANNE

Sussex villa - Pontaise 15
Tél.: 24 14 27 Dir E. Piotet

Travaillez le **ROTIN**

Ø 1,5, 2, 3 mm

Maison Hurbin, Montreux

Ecole Pratique Emile Blanc

Place Bel-Air 4

LAUSANNE

Tél. 22 22 28

**STÉNO-DACTYLOGRAPHIE
BRANCHES COMMERCIALES - LANGUES**

Placement gratuit des élèves

Ouverture du Cours Ecole: 12 janvier 1956 à 14 heures.